

# Compte rendu du Conseil Municipal

## Jeudi 21 Janvier 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le jeudi 21 janvier à 18 heures, le conseil municipal de la commune, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances publiques sous la Présidence de Monsieur Mathieu FRAISE, Maire.

	Présent	Excusé	Pouvoir à
M. Mathieu FRAISE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
M. Hervé DALONGEVILLE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Mme Sophie QUIEVREUX	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Mme Dominique HUAR	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
M. Nicolas LEVIEL	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
M. Christophe DUMANT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
M. Eric GUILLARD	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
M. Alexandre MENNESSON	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Mme Rosalie CALLAND	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
M. Christopher TETU	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
M. Christian TETU	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales M. Hervé DALONGEVILLE, a été élu secrétaire de séance.

### Délibération n°1 : Approbation du compte rendu du conseil municipal du 3 octobre 2020

*Rapporteur : FRAISE Mathieu*

#### **Exposé :**

Le compte rendu a été adressé intégralement à chaque conseiller municipal le 14 février 2021.

#### **Délibération :**

A l'unanimité des voix POUR, ce compte rendu est adopté.

## Délibération n°2 : DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX : ACHAT DEFIBRILLATEUR

*Rapporteur : FRAISE Mathieu*

### Exposé :

L'acquisition d'un défibrillateur pour équiper la commune pourrait être placée au cœur du village à proximité de la mairie, de la salle des fêtes (associations, terrain de boules, abri bus...).

Cela permettrait à chaque administré de devenir acteur du secours. Conformément au décret du 19 décembre 2018 obligeant les ERP à s'équiper d'un défibrillateur automatisé externe.

Un devis de la société Défibrillateur France fait ressortir le coût de cette opération à 2 226,00 € TTC.

Nous pouvons solliciter une aide de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux programmation 2021 à hauteur de 60 % du montant HT de cette acquisition.

### Le plan de financement envisagé pour cette opération :

**Montant total de l'opération : 1 855,00 € HT**

Montant TVA au taux de 20 % : 371,00 €

**Montant total de l'opération : 2 226,00 € TTC**

D.E.T.R. 60 % : 1 113,00 €

Autofinancement : 7 42,00 €

T.V.A. : 371,00 €

### Délibération :

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix POUR, le conseil municipal :

- sollicite de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux programmation 2021, une subvention entre 20 % et 60 % du montant HT de l'opération d'acquisition d'un défibrillateur ;
  
- s'engage à prendre en charge la part non couverte par les subventions selon le plan financier repris ci-dessus.

## Délibération n°3 : DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX : Vidéo Protection

*Rapporteur : FRAISE Mathieu*

### Exposé :

L'installation d'un système de vidéoprotection a été chiffrée par l'entreprise Leclere Services.

Ce dossier a été étudié avec les services de la gendarmerie nationale et fera l'objet d'une demande de financement conjointe auprès du Fond Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation.

Cette opération permettrait la protection des habitants, des espaces et bâtiments publics, de lutter contre les incivilités, les cambriolages, les dégradations...

Ce dispositif comprend un site d'enregistrement, 6 caméras afin de quadriller toutes les entrées et le cœur du village.

Le devis s'élève à 59 452,42 € TTC.

Nous pouvons solliciter une aide de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux programmation 2021 à hauteur de 60 % du montant HT de ces travaux.

### Le plan de financement envisagé pour cette opération :

**Montant total de l'opération : 49 543,68 € HT**

Montant TVA au taux de 20 % : 9 908,74 €

**Montant total de l'opération : 59 452,42 € TTC**

D.E.T.R. 60 % : 29 726,21 €

F.I.P.D.R. 20 % : 9 908,74 €

Autofinancement : 9 908,73 €

T.V.A. : 9 908,74 €

### Délibération :

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix POUR, le conseil municipal :

- sollicite de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux programmation 2021, une subvention entre 20 % et 60 % du montant HT de l'opération d'acquisition et d'installation de la vidéo protection ;
- s'engage à prendre en charge la part non couverte par les subventions selon le plan financier repris ci-dessus.

**Délibération n°4 : Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux : Acquisition de deux postes informatiques pour développer l'accès au numérique des habitants :**

*Rapporteur : FRAISE Mathieu*

**Exposé :**

Il s'agit de faire l'acquisition de deux postes informatiques afin d'équiper la commune pour développer l'accès au numérique de ses administrés et leur permettre d'accéder aux services publics en ligne dans les domaines des finances, de l'emploi, des aides sociales....

Nous pourrions faire appel à des jeunes en service civique pour accompagner les personnes dans leurs démarches administratives en ligne.

Le devis de la société DELL s'élève à 2 533,20 € TTC.

Nous pouvons solliciter une aide de l'Etat au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux programmation 2021 à hauteur de 60 % du montant HT des travaux.

**Le plan de financement envisagé pour cette opération :**

<b>Montant total de l'opération :</b>	<b>2 111,00 € HT</b>
<i>Montant TVA au taux de 20 % :</i>	<i>422,20 €</i>
<b>Montant total de l'opération :</b>	<b>2 533,20 € TTC</b>
D.E.T.R. 60 % :	1 266,60 €
Autofinancement :	844,40 €
T.V.A. :	422,20 €

**Délibération :**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix POUR, le conseil municipal :

- sollicite de l'Etat au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux programmation 2021, une subvention entre 20 % et 60 % du montant HT de l'opération d'acquisition de deux postes informatiques pour développer l'accès au numérique des habitants ;
- s'engage à prendre en charge la part non couverte par les subventions selon le plan financier repris ci-dessus.

**Délibération n°5 : Fonds interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (FIPDR)  
: Vidéo-protection dans le village :**

**Rapporteur :** FRAISE Mathieu

**Exposé :**

En complément du financement sollicité auprès de l'Etat au titre de la D.E.T.R. pour l'installation de la vidéo-protection dans le village, nous pouvons demander une subvention au titre du Fonds interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (FIPDR) à hauteur de 20 % du montant hors taxes de cette opération.

Ces travaux d'implantation de la vidéo-surveillance sur les voies publiques et aux abords des lieux publics pourraient être subventionné à hauteur de 80 % du montant H.T.

Nous pouvons solliciter une aide au titre de l'appel à projet 2021 du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation à hauteur de 20 % du montant HT de l'opération.

**Le plan de financement envisagé pour cette opération :**

**Montant total de l'opération : 49 543,68 € HT**

Montant TVA au taux de 20 % : 9 908,74 €

**Montant total de l'opération : 59 452,42 € TTC**

F.I.P.D.R. 20 % : 9 908,74 €

D.E.T.R. 60 % : 29 726,21 €

Autofinancement : 9 908,73 €

T.V.A. : 9 908,74 €

**Délibération :**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix POUR, le conseil municipal :

- sollicite l'Etat au titre de l'appel à projet 2021 du département de l'Aisne programme S une subvention du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation, de 20 % du montant HT de l'opération concernant la mise en place d'une vidéo-protection sur le village ;
- s'engage à prendre en charge la part non couverte par les subventions selon le plan financier repris ci-dessus.

**Délibération n°6 : Rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées -  
Compétence « Eaux Pluviales » :**

**Rapporteur :** FRAISE Mathieu

**Exposé :**

Dans le cadre du transfert de la compétence « eaux pluviales urbaines » à la Communauté d'Agglomération du Pays de Laon, la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées a adopté le 25 novembre 2020 un rapport évaluant le coût de cette compétence.

La synthèse de ce rapport de la C.L.E.C.T. fait que ressortir que les membres de la commission ont décidé de retenir la méthode 4 pour l'évaluation du coût net des charges transférées au titre des eaux pluviales urbaines.

Cette méthode par combinaison de ratios consiste à :

- tenir compte du coût unitaire de 10 € par avaloir, la commune qui continue de faire l'entretien de ses avaloirs recevra une compensation financière de la Communauté d'Agglomération du Pays de Laon qui sera fonction du nombre d'avaloirs existants sur son territoire (*pour notre commune  $46 \times 10 \text{ €} = 460 \text{ €}$* ) ;
- prendre en compte un coût de fonctionnement à hauteur de 3 € par habitants (*pour notre commune  $274 \times 3 \text{ €} = 822 \text{ €}$* ) ;
- retenir un coût unitaire de 4 € par mètre linéaire pour la participation aux frais de ces réseaux qui servent à l'assainissement et aux eaux pluviales urbaines (couvrant la quote-part aux eaux pluviales urbaines), *pas de compensation pour notre commune* ;
- considérer les coûts réels des ouvrages spéciaux (bassins décanteurs, postes de refoulement des eaux pluviales...), *pas de compensation pour notre commune en 2020*.

La Communauté d'Agglomération du Pays de Laon demande donc de présenter à votre approbation les conclusions de ce rapport.

**Délibération :**

Après avoir entendu l'exposé et après un échange de vues le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix POUR, approuve le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées relatif à la compétence « eaux pluviales urbaines » joint à la présente délibération.

## **Délibération n°7 : Adhésion ADICA**

**Rapporteur :** *FRAISE Mathieu*

### **Exposé :**

L'Etat s'est progressivement retiré du champ de l'ingénierie publique concurrentielle. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014 et en application du projet de loi de finances, ses services n'assurent plus de prestation au titre de l'Aide Technique de l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire (ATESAT).

Face à ce retrait et ses conséquences sur la réalisation de certains programmes d'aménagement des collectivités, le Conseil général et l'Union des Maires de l'Aisne ont initié, dès 2011, une réflexion sur la mise en place de nouveaux moyens d'ingénierie publique mutualisés au profit des élus du territoire et de leurs projets.

Le 4 juin 2012, l'Assemblée départementale a adopté le principe de la création d'une Agence départementale d'ingénierie pour les collectivités dans les domaines de l'assistance à maîtrise d'ouvrage en voirie et bâtiment, de la maîtrise d'œuvre en voirie et de l'assistance technique, administrative, juridique et financière.

L'agence est opérationnelle depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013 et assure des prestations pour le compte de plus de 550 communes, communautés de communes et syndicats ayant adhéré depuis sa création.

En 2015, l'agence a mis en place le conseil en énergie partagé, un service spécifique aux petites et moyennes collectivités qui consiste à partager les compétences en énergie d'un technicien spécialisé. Cela permet aux collectivités n'ayant pas les ressources internes suffisantes de mettre en place une politique énergétique maîtrisée, et d'agir concrètement sur leur patrimoine pour réaliser des économies.

En 2017, l'agence a également mis en place l'assistance et le conseil en informatique, afin que les collectivités qui mettent en place des systèmes informatiques dans leurs écoles et leurs bâtiments communaux, et qui peuvent se retrouver sans ressources face à ces systèmes complexes et aux multiples intervenants, soient accompagnées et conseillées dans l'installation, sur le matériel et sa maintenance.

Il vous est aujourd'hui proposé de demander l'adhésion de notre commune à cette Agence départementale selon les modalités décrites aux statuts joints.

L'adhésion de la commune sera effective dès constatation de la recevabilité de notre demande par le Président de l'Agence.

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu les statuts et annexe financière transmis par le Président de l'Agence,

Vu l'exposé de M. le Maire,

#### Délibération :

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix POUR :

- Demande au Maire de solliciter l'adhésion de la commune à l'Agence Départementale d'Ingénierie pour les Collectivités de l'Aisne (ADICA),
- Adopte les statuts et annexe relative au protocole financier,
- Acte que le Maire siègera aux Assemblées générales de l'ADICA,
- Autorise le Maire à signer les conventions de prestations avec l'ADICA,
- Dans le cadre des conventions signées avec l'ADICA :
  - o Nomme le Maire représentant du pouvoir adjudicateur,
  - o Autorise le Maire à signer toutes les pièces des marchés pour un montant prévisionnel inférieur à 90 000,00 € H.T., comme le prévoit l'article L 2122.21.1 du code des collectivités territoriales,
  - o Engage des passations du marché selon la procédure adaptée conformément à l'article 27 du Décret 2016-360 du 25/03/2016,
  - o Formalise les appels publics à la concurrence par une annonce publiée et affichée en mairie ainsi que par l'envoi d'un dossier de consultation,
  - o Attribue les marchés au soumissionnaire présentant l'offre jugée économiquement la plus avantageuse au regard des critères indiqués dans le règlement de consultation.



## **Délibération n°8 : Délibération pour les étrennes des employés de Mairie**

**Rapporteur :** FRAISE Mathieu

### **Exposé :**

Je vous propose de faire des cartes cadeaux afin de récompenser les salariés qui œuvrent pour le bon fonctionnement des services de la commune.

- Monsieur FAVEREAUX Réналd : 100,00 €
- Madame ADAM Amélie : 100,00 €
- Monsieur MAZETTIER Sullivan. : 100,00 €

### **Délibération :**

Après avoir entendu l'exposé et après un échange de vues le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix POUR, approuve les dispositions énumérées ci-dessus.

## **Délibération n°9 : Signature d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi dans le cadre du parcours emploi compétence**

**Rapporteur :** FRAISE Mathieu

### **Exposé :**

Nous avons recruté Monsieur MAZETIER Sullivan le 1er janvier 2021 sur un Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi dans le cadre du Parcours Emploi Compétence.

Ce contrat a été signé pour 1 an.

Les fonctions suivantes lui ont été attribuées :

- La réalisation de tâches techniques d'exécution afin d'assurer l'entretien des bâtiments techniques ;
- L'entretien des espaces-verts de la commune.

La durée hebdomadaire de travail afférente au présent contrat a été fixée à 20 heures par semaine en moyenne répartie de la manière suivante :

- Du 1er janvier 2021 au 31 mars 2021 : Lundi, mercredi et vendredi de 8h00 à 12h00
- Du 1er avril 2021 au 31 septembre 2021 : Lundi, mercredi, vendredi de 8h00 à 12h00  
Mardi, jeudi 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00
- Du 1er octobre 2021 au 31 décembre 2021 : Lundi, mercredi et vendredi de 8h00 à 12h00

## Délibération :

Après avoir entendu l'exposé et après un échange de vues le Conseil Municipal donne son accord pour la signature de ce contrat d'accompagnement dans l'emploi dans le cadre du parcours emploi compétence

## Délibération n°10 : Postes secrétariat de mairie

**Rapporteur :** FRAISE Mathieu

### **Exposé :**

Suite à la démission de l'ancienne secrétaire, nous avons procédé à un recrutement. Nous avons retenu la candidature de Madame Amélie ADAM et de Monsieur Rénaud FAVEREAUX à compter du 1er janvier 2021 à raison de 4 heures hebdomadaires chacun.

Nous avons aménagé les horaires d'ouverture de la Mairie, le secrétariat est désormais ouvert au public tous les jeudis de 14 h à 15h depuis le 1er janvier.

Une permanence est tenue à tour de rôle par les élus un vendredi sur deux de 17h30 à 19h00.

## Délibération :

Après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le recrutement des agents cités ci-dessus.

## Informations diverses :

- Monsieur le Maire informe les membres du conseil que l'expérimentation des permanences le vendredi de 17h30 à 19h00 tenues par un membre de l'exécutif Maire ou adjoints a débuté début novembre 2020. Nous aimerions étendre aux conseillers municipaux ce principe.
- Monsieur le Maire informe que la coupe de bois CARLIER va débuter courant 2021. Un rendez-vous est prévu pour les grumes avec Messieurs GUILLARD, CARLIER, PIZZORNO et les bûcherons.
- Monsieur le Maire rappelle que lors du dernier conseil municipal il a été prévu de s'entourer d'un dispositif CAP jeunes. (le conseil départemental a décidé de mettre en œuvre d'un nouveau dispositif pour les jeunes axonais afin de faciliter leur immersion dans le monde professionnel et l'action citoyenne. Ce Contrat Aisne Partenariat pour les jeunes (Cap' jeunes), consiste en la réalisation de 35 ou 70 heures au service d'une commune, en contrepartie, le

jeune bénéficie d'une aide financière fléchée sur un achat utile pour soutenir leurs projets personnels. La commune de Vaucelles-et-Beffecourt souhaite s'inscrire dans cette dynamique solidaire et mettre un contrat de 35 heures à disposition de ses conseillers municipaux pour le suivi de différentes tâches.)

Notre choix s'est porté sur Madame Lola ALVAREZ-ORTEGA domiciliée à Bourguignon sous Montbavin, qui souhaite se mettre à disposition de notre commune et propose de mener quelques missions plus particulièrement avec les commissions CCAS et Patrimoine.

Il avait donc été proposé à Madame Dominique HUAR et Madame Rosalie CALLAND, de proposer au Maire leurs besoins et de définir l'utilité d'un tel contrat pour amener du dynamisme à leurs commissions.

Ce contrat pour 35 heures est subventionné à hauteur de 100 € par le Département de l'Aisne, la charge pour la commune est de 180 €.

A ce jour les besoins des deux commissions n'ont pas été identifiés, les Vice-Présidentes se rapprocheront très rapidement du Maire afin de proposer à Madame ALVAREZ-ORTEGA ses missions.

- Monsieur le Maire rapporte que pour faire suite aux diverses interventions de NOREADE, il a décidé de confier à Monsieur Alexandre MENNESSON le soin de prendre contact avec cet organisme. Suite aux constatations effectuées par NOREADE avec passage de fumigènes sur le réseau d'assainissement, il paraît opportun d'organiser une réunion publique pour l'information des administrés.  
De plus, une rencontre avec un responsable de NOREADE serait souhaitable pour évoquer d'éventuels travaux de mise en conformité de notre station d'épuration.  
Des problèmes récurrents liés à l'assainissement ont été signalés par Madame DESSON et Monsieur LOCHERON rue du Pas d'Ane.
- Les travaux engagés sur la place de la mairie, dans un premier temps pour enterrer notre réserve incendie, et dans un second temps afin d'aménager celle-ci, sont maintenant terminés. Afin de rendre hommage et en l'honneur de Monsieur Gérard METTE, Maire de la commune de 1991 à 2014, nous souhaitons renommer cette place devant la Mairie en lui donnant son nom, une inauguration sera à prévoir.
- Cette année, la crise sanitaire nous privant de tous les moments de convivialité, nous avons décidé d'offrir aux habitants de 65 ans et plus un colis de fin d'année. Cette attention envers nos aînés a permis de distribuer par les conseillers 20 colis simple et 15 colis double.
- Des cartes de vœux ont été réalisées par Monsieur le Maire et le Premier Adjoint pour réduire les coûts mais perpétuer les traditions.
- Il est demandé au Foyer Rural de nous communiquer son budget 2020 et ses perspectives pour l'année 2021.

- Les journées citoyennes seront planifiées pour nettoyer les clôtures au niveau des étangs d'Etouvelles afin de ne plus avoir à rembourser les grillages endommagés.
- Monsieur le Maire informe que Monsieur Benoît BUVRY Vice-Président du SIRTOM a mis en place une adresse e-mail pour les délégués du SIRTOM ainsi que pour les Mairies afin de faciliter nos échanges et faire part de nos suggestions ou réclamations.  
La Mairie mettra également à disposition du SIRTOM des espaces extérieurs afin d'y stocker les containers non-récupérés par certains administrés de la commune. Ces derniers seront informés pour les récupérer aux horaires des permanences de la Mairie.
- Il est proposé de mettre en vente le tracteur tondeuse en l'état. Il appartient aux éventuelles personnes intéressées de faire une offre d'achat sous enveloppe cachetée.
- Un projet d'agrandissement du garage est à élaborer afin de créer de l'espace de stockage supplémentaire pour le matériel utile à l'employé communal.

Vaucelles-et-Beffecourt, le 4 février 2021

Le Maire,

**Mathieu FRAISE**